

CHAPITRE VI.—SANTÉ ET BIEN-ÊTRE PUBLICS ET SÉCURITÉ SOCIALE

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Partie I.—Santé publique.	233	Sous-section 3. Allocations aux inva-	274
SECTION 1. INITIATIVES FÉDÉRALES		lides.	
EN MATIÈRE DE SANTÉ.	234	Sous-section 4. Programme national	274
SECTION 2. INITIATIVES PROVINCIALES		d'aptitude physique.	
ET MUNICIPALES EN MATIÈRE DE		Sous-section 5. Formation profession-	275
SANTÉ.	237	nelle.	
SECTION 3. STATISTIQUE DE LA SANTÉ	245	SECTION 3. PROGRAMMES PROVINCIAUX	275
SECTION 4. STATISTIQUE DES HÔPITAUX	255	Sous-section 1. Allocations aux mères	275
Sous-section 1. Hôpitaux publics. . .	257	Sous-section 2. Services de bienfai-	277
Sous-section 2. Institutions pour ma-		sance.	
ladies mentales.	258	Sous-section 3. Indemnisation des ac-	285
Sous-section 3. Institutions pour tu-		cidentés du travail.	
berculeux.	260	Sous-section 4. Soins des personnes à	285
Sous-section 4. Hôpitaux fédéraux. . .	262	charge et des désavantagés.	
Partie II.—Bien-être public et sécu-		Partie III.—Initiatives bénévoles de	
rité sociale.	263	santé et de bien-être sur le plan	
SECTION 1. PROGRAMMES DU GOUVER-		national.	285
NEMENT FÉDÉRAL.	264	Partie IV.—Services de santé et de	
Sous-section 1. Allocations familiales	264	bien-être des anciens combat-	
Sous-section 2. Sécurité de la vieillesse	266	tants.	288
Sous-section 3. Rentes sur l'État. . . .	267	SECTION 1. MINISTÈRE DES AFFAIRES	288
Sous-section 4. Autres programmes		DES ANCIENS COMBATTANTS.	
du gouvernement fédéral.	269	SECTION 2. SERVICES MÉDICAUX, DEN-	288
SECTION 2. PROGRAMMES FÉDÉRAUX-		TAIRES ET PROTHÉTIQUES.	
PROVINCIAUX.	270	SECTION 3. PENSIONS ET ALLOCATIONS	291
Sous-section 1. Assistance-vieillesse. .	270	SECTION 4. RÉADAPTATION.	292
Sous-section 2. Allocations aux aveu-			
gles.	272		

NOTA.—On trouvera à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

L'Annuaire de 1952-1953, pp. 228-231, contient un article spécial sur l'expansion des œuvres de santé et de bien-être publics et de sécurité sociale au Canada. L'évolution de l'administration provinciale et municipale, l'expansion des charges fédérales et les dépenses gouvernementales dans le domaine de la santé, du bien-être et de la sécurité sociale y sont mises en relief. Il a paru une étude spéciale sur le programme de subventions nationales à l'hygiène dans l'édition de 1954, pp. 219-227. Le graphique de la page suivante fait voir le chiffre net des immobilisations et des dépenses générales consacrées par tous les échelons de gouvernement à la santé et au bien-être de 1947 à 1953.

Partie I.—SANTÉ PUBLIQUE*

L'organisation, la surveillance et le financement des services de santé publique et de soins médicaux au Canada incombent surtout aux provinces tandis que l'administration des services relève, dans la plupart des provinces, des autorités municipales et autres autorités immédiates. Le gouvernement fédéral assure des services consultatifs et spécialisés, aide au financement des œuvres provinciales de santé publique grâce au Programme de santé nationale et maintient aussi des services au bénéfice de groupes particuliers comme les anciens combattants et les Indiens. Les fonctions du gouvernement fédéral sont décrites à la section 1, l'activité provinciale et municipale en matière de santé est exposée à la section 2 et la statistique des hôpitaux figure à la section 4.

* Les sections 1 et 2 ont été rédigées à la Division des recherches, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (Ottawa).